MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

Décision n° 3883 du 6 octobre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

NOR : *INTJ2025296S*

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6229 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930022S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er novembre 2020 :

Pruvot Fabien NIGEND : 234 252 NLS : 6 592 900

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er novembre 2020 :

Sérazin Christelle NIGEND : 154 592 NLS : 8 018 978

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 octobre 2020.

Le général, commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,
P. Touron